



Déclaration liminaire
CAPA Psychologues Education Nationale
Hors Classe – Classe Exceptionnelle – Avancement Echelon spécial Classe Ex.
19 juin 2019

Cette CAPA se réunit le lendemain de la forte mobilisation à Paris et devant le Rectorat de l'ensemble des personnels des services d'orientation de l'Education nationale pour la sauvegarde de l'Onisep et des CIO.

Aux inquiétudes concernant l'avenir de nos services et l'avenir des Psy EN s'ajoute le projet de Loi dit de transformation de la Fonction Publique. Ce projet vise entre autres, à casser les protections collectives des fonctionnaires pour individualiser les carrières et les parcours et faire reculer le paritarisme au détriment de la transparence et de l'équité en vidant les commissions paritaires de leur substance, et cela dès le 1^{er} janvier. Pourtant les commissions paritaires sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration des carrières individuelles : la transparence y est la règle, l'arbitraire du mérite y est combattu, les droits des personnels y sont respectés.

Concernant la CAPA, les notes de service 2019 confirment la garantie pour chacun.e d'un accès à la Hors Classe avant la fin de la carrière, acquis majeur obtenu dans le cadre PPCR. L'instauration du nouveau barème national est un gain généralisé pour la profession.

Il est néanmoins regrettable que les appréciations finales posées par le Recteur lors de la campagne transitoire en 2018 aient finalement été gelées sans que les collègues aient eu personnellement la possibilité de contester. Alors que le nouveau dispositif en place le permet fort justement pour le dernier RDV de carrière au 9ème échelon, tout recours serait donc impossible pour les collègues promouvables qui ne sont pas concernés par le dernier RDV de carrière.

Rappelons que certains collègues ont été pénalisés par le paramétrage du logiciel d'évaluation qui limitait à 10% le nombre d'avis excellent possible. Cela démontre bien le caractère normatif et non formatif de l'évaluation. On peut ainsi s'interroger sur les notions de mérite et d'excellence. La pérennité des avis portés génère de l'incompréhension et un sentiment d'injustice chez les collègues.

Quelle réponse est donnée aux psychologues ayant fait un recours pour contester les avis émis ?

Qu'est-il proposé pour accompagner ceux ayant obtenu un avis « à consolider » ?

Si l'an dernier les promotions à la hors classe ont concerné essentiellement des EDO en raison de leur ancienneté dans l'échelon 11, cette année, il y a un équilibre entre les deux corps.

Nous voudrions nous assurer que des difficultés apparues pour les EDA détachés ne réapparaîtront pas cette année, à savoir :

- prise en compte simultanée d'un passage à la hors classe et d'une intégration dans les corps des Psychologues de l'Education Nationale à la date du 01 septembre 2019,
- prise en compte des passages à la hors classe des détachés au titre des professeurs des écoles (en CAPD) dès le 01 septembre 2019.

Les EDA détachés dans le corps des Psychologues de l'Education Nationale bénéficient de la double carrière. Afin qu'aucune promotion ne soit perdue, et que tous les collègues puissent bénéficier d'un avancement de carrière le plus favorable, nous demandons la constitution de listes complémentaires pour que les promotions dans le corps des PE libèrent des places dans le corps des PsyEN. Les CAPD se tiendront ultérieurement à cette CAPA.

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentives à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Education Nationale.